

# Soirée URPS Pharmaciens/PAERPA

Le parcours de santé, et la prévention des risques chez la  
personne âgée.

# Le cadre du PAERPA



- Le PAERPA 79 permet aux pharmaciens de s'inscrire dans la notion de parcours patient.
- Cette démarche de mise en commun d'informations centrées sur le patient fait partie des nouvelles missions du pharmacien dans son rôle de prévention de la iatrogénie.
- Dans le prolongement des bilans de médication, l'échange patient-pharmacien a pour but d'aider à mieux vivre son traitement à domicile en fonction de ce qu'il ressent, de ce qu'il peut faire.
- La transmission des éléments recueillis va permettre une mise en lien avec le réseau de santé de l'Association gérontologique et permettre ainsi un accompagnement à domicile coordonné avec les différents acteurs.

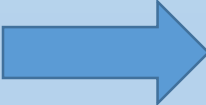
# Le rôle du pharmacien



- Le **rôle** le plus connu du **pharmacien** est de délivrer les médicaments prescrits par un médecin ou tout autre professionnel de la santé habilité à le faire. Au-delà de ce **rôle** essentiel, il faut savoir que le **pharmacien** assume l'entière responsabilité de la vérification des prescriptions et de ce qu'il délivre.
  - Pour la personne âgée il est :
  - Le référent du suivi du médicament il a un rôle de conseil
  - Un professionnel identifié par les personnes âgées
- ➔ Il peut donc faire des observations essentielles sur le suivi du traitement (renouvellement inapproprié/incompréhension des posologies etc...)

# Le rôle de l'Association gériatrique Sud Deux –Sèvres

- Les dispositifs de l'association CLIC Réseau et MAIA ont pour objectif commun l'accompagnement des personnes âgées à domicile.
- Le CLIC intervient pour du conseil et des actions de prévention (liens sociaux, activités physiques adaptées, habitat...).
- La MAIA est un dispositif d'accompagnement des personnes en situation complexe présentant des troubles cognitifs.
- Le réseau de santé est un dispositif à travers lequel des IDE vont coordonner les soins et les intervenants du domicile.

 L'intervention du réseau ou de la MAIA permet de maintenir les personnes âgées à domicile dans les meilleures conditions possibles.

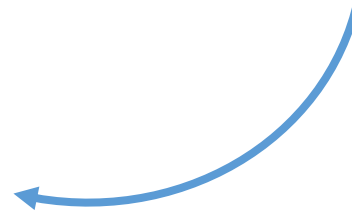
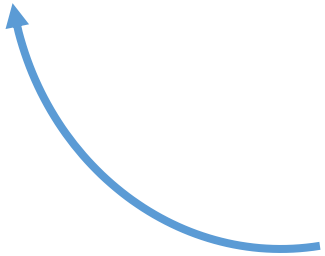
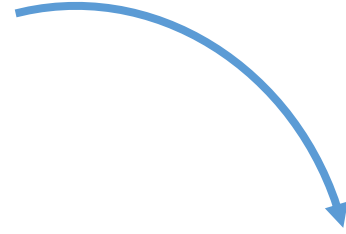
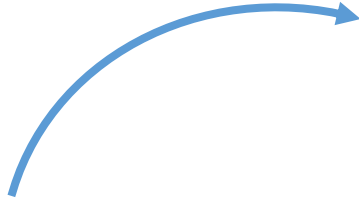
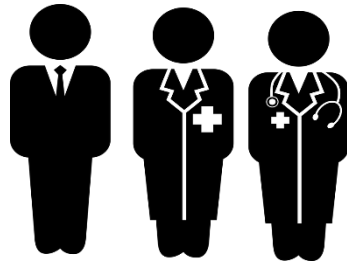
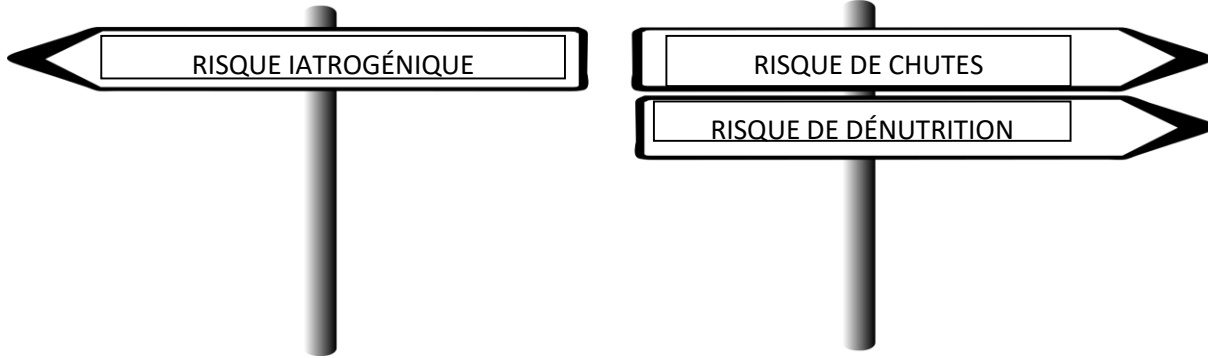
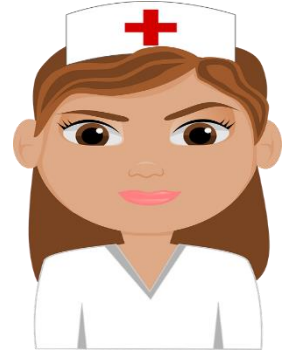
# Les outils PAERPA Sont disponibles sur le site de l'URPS pharmacien



- **PROCÉDURE SIMPLIFIÉE**
- **CHARTRE DU PROFESSIONNEL**
- **CONTRAT DE PRÉVENTION**
- **DOCUMENT PÉDAGOGIQUE**
- **FICHE DE CONSENTEMENT**
- **FICHE DE SIGNALEMENT**
- **FICHE DE TEST DE PRÉVENTION DES RISQUES DE CHUTES**
- **GRILLE DE REPÉRAGE DE FRAGILITÉS**
- **GRILLE DE TEST DE PRÉVENTION DE LA DÉNUTRITION**
- **MÉDICAMENTS EN STOCK AU DOMICILE**



A central yellow box with a dashed border contains a green caduceus symbol on the left and a medical form on the right. A blue arrow points from the caduceus to the form.



De La théorie du parcours  
coordonné à la pratique...

# Cas concret n°1 Mme G .Yvette présentation par M.Le Padellec

- Mme D. vit dans son appartement
- Elle est âgée de 94 ans
- Semble autonome / malgré un problème d'audition
- Elle se rend chez son pharmacien seule et gère son traitement
- Proposition de trier son armoire à pharmacie acceptée
- Beaucoup de périmés à son domicile conseils et informations nécessaires
- Orientation CTA et visite à domicile de l'IDE



# Cas concret n°2 Mr B. Robert présentation par Mr Bussault

- 75 ans
- Vit à son domicile
- Entourage familial présent (belle fille)
- Echanges à la pharmacie , la belle fille indique que Mr est perdu avec son traitement / elle évoque des chutes/ une désinhibition...
- Problème de médecin traitant absent et de non continuité des soins
- Actions engagées:
- Entretien avec la belle fille/ visite à domicile du pharmacien/Bilan complet +orientation vers la CTA. Personne déjà suivie par le dispositif MAIA /réintégration dans le circuit de soins.

# La notion de parcours

- Analyse par le pharmacien d'une situation qui semble fragile = réalisation de fiches
- Si il y a une situation qui semble préoccupante (incurie du logement non accès aux soins , perte d'autonomie soudaine...). C'est à noter sur la fiche en graduant l'urgence et à envoyer à la CTA par messagerie sécurisée.
- L'IDE du réseau va enclencher un appel de courtoisie rapidement et proposer une visite à domicile, l'objectif étant d'évaluer une situation et de mettre en œuvre un accompagnement adapté à chaque situation.



L'accord de la personne concernée est systématiquement demandé.

# L'OBJECTIF DE LA DÉMARCHE

- Le pharmacien est une personne identifiée par la personne âgée et un lien de confiance existe déjà
- Cette première approche peut permettre d'intégrer des personnes âgées qui seraient en dehors de tout circuit d'aide dans un dispositif
- L'action Paerpa et l'action du réseau de santé sont gratuites pour le bénéficiaire.
- Prévenir toute perte d'autonomie limite la majoration des prémices de ces pertes.
- Toutes les étapes sont soumises à validation de la personne concernée par cette démarche.